|  |  |
| --- | --- |
|  |  |

Communiqué de presse

La réforme du paysage hospitalier et du financement des hôpitaux se poursuit :

**Maggie De Block lance un appel à projets pilotes  
sur l’hospitalisation à domicile**

BRUXELLES, 26/05/2016.- Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a lancé aujourd’hui un appel à projets pilotes sur le thème de l’hospitalisation à domicile. Il s’agit du deuxième appel à projets pilotes dans le cadre de la réforme du paysage hospitalier et du financement des hôpitaux. L’appel est adressé à l’ensemble du secteur.

Maggie De Block : « L’objectif principal des projets portant sur l’hospitalisation à domicile est de faire bénéficier les patients des meilleurs soins dans leur propre environnement familier et confortable. »

Étant donné qu’il s’agit de projets pilotes, les patients auront bien entendu toujours le libre choix d’être hospitalisés au sein d’un hôpital.

L’appel à projets pilotes dans le cadre de l’hospitalisation à domicile vise deux types de propositions. D’une part, la ministre De Block veut dans tous les cas tester certains projets dans lesquels les patients reçoivent une antibiothérapie par voie intraveineuse à domicile. Maggie De Block : « J’espère par ailleurs recevoir d’autres propositions permettant au patient de bénéficier d’autres types de soins à domicile plutôt qu’à l’hôpital, comme par exemple des tests du sommeil sans séjour à l’hôpital. »

Les propositions de projets sont à introduire par des groupes de prestataires de soins ou de prestataires de services, comme des fournisseurs d’équipement ou de matériel par exemple. Elles comprennent nécessairement une collaboration avec au moins un hôpital au sein duquel est prévue une expertise aussi bien médicale qu’infirmière. Concrètement, il peut donc s’agir d’une collaboration entre un hôpital et, par exemple, des infirmiers à domicile et/ou des spécialistes, des médecins généralistes, des kinésithérapeutes, des pharmaciens, etc.

Les propositions de projets doivent entre autres répondre aux caractéristiques suivantes :

* **Lieu de résidence quotidien**. Les soins sont dispensés au lieu de résidence quotidien du patient ou dans une institution résidentielle.
* **Aucuns frais supplémentaires**. Il n’y a pas de frais supplémentaires pour le patient. …
* **Le patient comme partenaire actif**. Le patient est accepté comme partenaire actif du processus de décision concernant le suivi de son trajet de traitement. Son entourage y est également étroitement associé.
* **Plan d’accompagnement**.  Un plan d’accompagnement est prévu dans lequel est défini quel prestataire est responsable du patient et dans quelle phase. Le patient et son entourage doivent savoir à tout moment à qui s’adresser en cas de problèmes.

Au terme d’une évaluation, le gouvernement décidera si des projets portant sur l’hospitalisation à domicile seront introduits plus largement et lesquels.

Une première série de projets pilotes dans le cadre de la réforme du financement des hôpitaux et du paysage hospitalier a déjà débuté en février 2016. Il s’agit plus précisément de sept projets pilotes portant sur les accouchements avec séjour hospitalier écourté.

Plus d’information sur les sites web de la [cellule stratégique de la ministre De Block](http://www.deblock.belgium.be/fr/maggie-de-block-lance-un-appel-%C3%A0-projets-pilotes-sur-l%E2%80%99hospitalisation-%C3%A0-domicile), de [l’INAMI](http://www.inami.fgov.be/fr/professionnels/etablissements-services/hopitaux/financement/Pages/default.aspx) et du [SPF Santé publique](http://www.health.belgium.be/fr/reforme-du-paysage-hospitalier-et-du-financement-des-hopitaux).

**Réforme du financement des hôpitaux**

Le 24 avril 2015, la ministre De Block a présenté son plan d’approche pour la réforme du paysage hospitalier et du financement des hôpitaux.

L’objectif est d’offrir une meilleure qualité de soins aux patients et d’affecter les moyens disponibles de manière plus efficiente. Les points de départ sont les besoins de nos patients qui ont évolué. Nous créerons notamment des réseaux entre hôpitaux, avec des hôpitaux de base, de référence et universitaires. Dans ce contexte, la technologie onéreuse, par exemple, sera attribuée à un réseau et pas à un hôpital.

La ministre De Block et son équipe font le choix de mener des projets pilotes pour tester un certain nombre d’idées à propos d’un nouveau financement des hôpitaux. Cela permet de déterminer les meilleures pratiques pour le patient, l'hôpital et les autres partenaires de soins. Parallèlement à cela, ils peuvent rapidement détecter les effets secondaires défavorables et inattendus et y remédier plus facilement avant d’étendre une nouvelle méthode à l'ensemble du secteur.

Info ?    Els Cleemput, porte-parole

               Tel :  0032 475 29 28 77

               Mail : [els.cleemput@minsoc.fed.be](mailto:els.cleemput@minsoc.fed.be)

               Twitter: @Maggie\_DeBlock